



Problème fin de contrat CDI

Par **gasgas34**, le **08/11/2016** à **16:12**

bonjour, je travaille pour une maison de retraite via de la sous traitance en tant qu'agent de propreté, on m'a averti oralement qu'a partir du 30 novembre 2016 le directeur de celle-ci met un terme au contrat entre lui et mon employeur, néanmoins celui ci veut me garder en tant qu'ASH, poste que je compte accepter. comment dois je faire avec mon employeur actuel ?
?nil me parle d'annexe 7 et ne me parle pas de licenciement or il ne peut pas me reclasser ???

Par **morobar**, le **08/11/2016** à **17:38**

Bonjour,
?nil néanmoins celui ci veut me garder [/citation]
?nilC'est qui ce "il"
?nilL'employeur actuel, le directeur de la maison de retraite ?nil[citation]il me parle d'annexe 7 et ne me parle pas de licenciement or il ne peut pas me reclasser ???nil[/citation]
?nilC'est encore qui ce "il" ?nilLe principe de la convention collective du personnel de nettoyage est que lorsqu'une entreprise perd un contrat au profit d'une autre, cette dernière a l'obligation de prendre à son compte le personnel en place.
?nilC'est cela l'annexe 7 dont il est question.